



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarante-quatrième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 29 mai 1968,  
à 11 h 15

NEW YORK

## S O M M A I R E

	Pages
<i>Point 19 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Mise en œuvre des recommandations du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. . . . .</i>	51
<i>Point 20 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. . . . .</i>	54
<hr/>	
<i>Président: M. Manuel PEREZ GUERRERO (Venezuela).</i>	

## POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Mise en œuvre des recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées (E/4460 et Add.1, E/4493 et Add.1 à 7)

1. Le PRÉSIDENT indique que le Conseil est saisi d'un rapport du Secrétaire général (E/4460 et Add.1) concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et que le Comité du programme et de la coordination doit examiner ce rapport au cours de la deuxième partie de sa deuxième session. Aussi le Conseil voudra-t-il peut-être se borner à un examen préliminaire dudit rapport et l'examiner à fond lors de sa quarante-cinquième session, pour laquelle il disposera des observations et du rapport final<sup>1/</sup> du Comité du programme et de la coordination à ce sujet.

2. M. GREGH (France) souscrit à la suggestion du Président. Il tient à souligner les préoccupations qu'a causées à la délégation française le rapport du Secrétaire général (E/4460 et Add.1), d'où il ressort que, depuis septembre 1967, rien n'a été fait pour donner suite aux recommandations faites par le Comité *ad hoc* dans son deuxième rapport<sup>2/</sup>, en ce qui concerne la planification et la programmation à long terme. Il est à espérer que les formules lénitives utilisées au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général ne constituent pas en fait un aveu de carence et qu'à sa quarante-cinquième session le Conseil sera saisi de propositions précises du Secrétaire général, et de déclarations d'intention plus positives et plus

<sup>1/</sup> Parafra en tant que supplément No 9 de la quarante-cinquième session du Conseil.

<sup>2/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343, chap. VII.

concrètes que celles qui lui sont soumises actuellement.

3. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Contrôleur et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales pour leurs efforts en vue d'assurer une juxtaposition plus étroite entre le programme et le budget, et pour avoir constitué à cet effet un groupe d'étude mixte qui, semble-t-il, a fait du bon travail. Ce groupe est appelé à examiner en détail les demandes de crédits des grands services du Secrétariat, de façon à assurer la comparabilité entre ces demandes et les ressources, compte tenu des priorités globales. Il est à espérer qu'avec le temps on parviendra ainsi à un système plus cohérent. Force est de reconnaître, cependant, que la question des priorités globales ne semble pas être complètement dominée. La délégation des Etats-Unis a noté que des modifications importantes avaient été apportées à des programmes, sans avoir été soumises au préalable à l'examen du Comité du programme et de la coordination, et elle espère que les efforts de coordination dans le cadre du Département des affaires économiques et sociales seront intensifiés et qu'il sera tenu compte dans ces efforts des observations qu'elle vient de formuler.

4. M. Blau est heureux de constater que les dépenses prévues au chapitre 19 (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) du projet de budget pour 1968<sup>3/</sup> seront classées par programme et il regrette qu'il n'ait pas été possible d'appliquer au chapitre 20 (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) cette méthode qui, il l'espère, sera suivie pour ce chapitre dans le prochain projet de budget. Etant donné la suggestion du Président, la délégation des Etats-Unis se réserve de présenter des observations plus détaillées à la quarante-cinquième session du Conseil.

5. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne l'importance des travaux du Comité *ad hoc* d'experts dont l'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité le rapport et les recommandations. Sa délégation estime que ces recommandations, telles qu'elles ont été entérinées par l'Assemblée générale, doivent être appliquées aussi complètement et aussi rapidement que possible. Le Conseil se doit d'examiner de très près la suite qui leur est donnée et M. Zakharov pense qu'il serait préférable de renvoyer à la quarante-cinquième session l'examen approfondi que mérite cette importante question.

6. M. GONSALVES (Inde) appuie cette suggestion. Il note avec satisfaction les efforts qui ont été faits pour concilier le programme et les ressources. Il fait cependant observer que, dans ce processus de

<sup>3/</sup> Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 5 (A/6705).

conciliation, il arrive parfois que, faute de ressources suffisantes, des programmes sont éliminés ou affectés d'un rang de priorité moins élevé. Sans vouloir contester la nécessité de ce processus, la délégation indienne estime qu'il faudrait veiller à ce que des programmes qui ont été dûment approuvés ne soient pas abandonnés faute de ressources budgétaires.

7. M. CAHEN (Belgique) appuie la suggestion du Président et souligne qu'il importe d'étudier à fond cette importante question à la quarante-cinquième session, au cours de laquelle il faut espérer que le Conseil pourra examiner le rapport que le Secrétaire général a préparé sur la question pour la vingt-troisième session de l'Assemblée générale<sup>4/</sup>. En effet, le rapport présenté à la quarante-quatrième session du Conseil (E/4460 et Add.1) n'est guère suffisant et se borne à reprendre des indications déjà fournies à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, qui les avait alors jugées insuffisantes. Se référant au document E/4460/Add.1, le représentant de la Belgique fait observer que l'application par les organes subsidiaires du Conseil des recommandations du Comité ad hoc d'experts est très inégale. C'est ainsi que certains de ces organes, comme la Commission de la condition de la femme notamment, n'ont pas fourni les réponses que la délégation belge espérait.

8. M. MEYER PICON (Mexique) appuie la suggestion du Président et espère que la question fera l'objet d'un examen approfondi à la quarante-cinquième session du Conseil. Il voudrait des éclaircissements sur les changements d'attitude et de méthode que nécessiterait un système intégré de planification et d'établissement de budgets-programmes, dont il est question au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général (E/4460), paragraphe qui d'ailleurs préoccupe vivement la délégation mexicaine.

9. En 1969, le Secrétaire général doit présenter son projet de budget pour l'exercice 1970, qui doit être établi sur la base des programmes à entreprendre et non pas en fonction des ressources budgétaires; aussi, le Comité du programme et de la coordination, les commissions techniques du Conseil et le Conseil lui-même doivent-ils accorder une importance particulière à la planification à moyen et à long terme, de façon à faciliter la détermination des priorités et de permettre aux Etats Membres de connaître le volume des dépenses prévues dans le domaine économique et social et dans celui des droits de l'homme. La considération primordiale est l'urgence et l'importance d'un programme dont la mise à exécution ne doit pas être entravée par un veto financier.

10. M. ALLEN (Royaume-Uni) appuie la suggestion du Président. Il rappelle que sa délégation a souscrit sans réserve aux importantes recommandations du Comité ad hoc d'experts et note avec satisfaction les progrès dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général sur leur mise en œuvre. La méthode d'établissement de budgets-programmes en est encore au stade expérimental et il serait contre-indiqué de se lancer dans un système d'établissement du budget totalement différent, sans connaître les

résultats des premières expériences faites à ce sujet.

11. M. DE SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que le Secrétariat ne ménagera aucun effort pour expliciter davantage ses intentions. D'ailleurs, à la quarante-cinquième session du Conseil, les gouvernements membres seront saisis du projet de budget sous sa nouvelle forme et ils pourront se rendre compte des améliorations apportées à la procédure d'établissement du programme et du budget en conformité avec les recommandations du Comité ad hoc d'experts.

12. Se référant à l'intégration des plans, des programmes et des budgets, M. de Seynes dit que le paragraphe pertinent du deuxième rapport du Comité ad hoc d'experts<sup>5/</sup>, qui énumère les étapes à suivre, illustre bien les difficultés auxquelles se réfère le Secrétaire général au paragraphe 5 de son rapport (E/4460). Il n'est ni facile ni simple de modifier des procédures budgétaires bien établies. Toutefois, le Secrétariat a essayé de faire le maximum sans perdre de vue les idées des gouvernements membres et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. M. de Seynes ne pense pas que, dans son zèle réformiste, le Secrétariat soit en retard sur la pensée des gouvernements ou sur les observations formulées à la Cinquième Commission, lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Il n'y a pas eu de formulation très claire de la part des organes délibérants, qui ne sont pas allés au-delà des recommandations du Comité ad hoc d'experts concernant un système intégré de planification à long terme, d'établissement des programmes et de préparation des budgets. A cet égard, M. de Seynes a l'impression que le Secrétariat est plutôt en avance; d'ailleurs, les observations qu'il a présentées à la séance inaugurale du Comité du programme et de la coordination, lors de la première partie de sa deuxième session<sup>6/</sup>, tendaient à montrer à quel point le Secrétariat souhaite pousser la réforme aussi loin que possible. La complexité de la tâche et les hésitations des organes délibérants expliquent que le Secrétariat n'a pu conduire les progrès qu'à un certain rythme.

13. Se référant à la question posée par le représentant du Mexique au sujet des changements d'attitude et de méthode mentionnés au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général (E/4460), M. de Seynes rappelle que cette question doit être traitée en détail à la quarante-cinquième session du Conseil. Il tient néanmoins à souligner que, depuis longtemps, dans certains secteurs tout au moins, le Secrétariat, reconnaissant l'importance de ses responsabilités en ce qui concerne l'établissement des programmes, s'était déclaré disposé à appliquer les recommandations du Comité ad hoc d'experts, en particulier en ce qui concerne la réforme de la présentation et du vote du budget, afin de le rapprocher davantage des programmes, cette méthode étant le plus sûr moyen de dégager un certain nombre de priorités et, par conséquent, d'atteindre les objectifs visés dans les recommandations du Comité ad hoc d'experts,

<sup>5/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343, par. 73.

<sup>6/</sup> Voir document E/AC.51/SR.91.

<sup>4/</sup> Document A/7124.

mais que les organes compétents, c'est-à-dire le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, n'ont pas encore pris position en ce qui concerne cette réforme.

14. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) s'associe aux doutes formulés par le représentant du Mexique concernant les progrès accomplis par le Secrétariat dans l'application des recommandations du Comité ad hoc d'experts. En effet, s'il est certain que la mise en place d'un système budgétaire perfectionné du type budget-programme prospectif requiert du temps et nécessite de nombreux changements d'attitude et de méthode, il n'en reste pas moins qu'il incombe au Secrétariat de présenter, sous une forme ou une autre, aux organes intergouvernementaux, des programmes proposant certaines priorités. Or, cette tâche d'évaluation des priorités est souvent négligée par le Secrétariat qui, dans ce domaine, semble loin d'être en avance sur les gouvernements et les organes intergouvernementaux, car il n'utilise pas les instruments qu'il a à sa disposition.

15. M. DE SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) répond qu'il s'agit là d'un problème de caractère politique et constitutionnel. En effet, dans quelle mesure le Secrétariat peut-il et doit-il décider de soumettre un ordre de priorité dans des programmes qui sont établis par les gouvernements eux-mêmes? Il s'agit là d'une interprétation très large des pouvoirs du Secrétariat, dont le rôle doit se borner, en fait, à chercher à ajuster les programmes et les ressources budgétaires.

16. Selon M. MEYER PICON (Mexique), nul ne peut contester que les rapports présentés par le Secrétariat constituent d'ordinaire la base même des discussions des organes délibérants des Nations Unies, et qu'il lui incombe de ce fait une lourde responsabilité. Sans aller jusqu'à fixer lui-même les priorités dans les programmes, le Secrétariat devrait tout au moins les proposer de façon suffisamment circonstanciée et détaillée pour permettre aux gouvernements de décider d'un ordre de priorité en pleine connaissance de cause.

17. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) pense, comme le représentant du Mexique, que si le Secrétariat lui présentait des rapports plus précis, suggérant d'ores et déjà des priorités, le Conseil, en tant qu'organe délibérant responsable au premier chef, serait mieux à même de se prononcer sur un ordre de priorité. En effet, le législatif dispose, mais l'exécutif doit proposer. Or, en l'état actuel des choses, c'est finalement le Secrétariat qui prend la décision définitive, en conciliant les programmes et les ressources budgétaires. Il n'y a donc, en matière de priorités, qu'une crypto-décision.

18. M. GONSALVES (Inde) note une certaine contradiction entre, d'une part, la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales selon laquelle le Secrétariat se trouve à l'avant-garde des pays les plus avancés en ce qui concerne l'amélioration des techniques de programmation et, d'autre part, comme il ressort du paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général (E/4460), le fait que, pour un

certain nombre de raisons, l'introduction d'un nouveau système budgétaire nécessite du temps, afin d'éviter toute répercussion néfaste sur le fonctionnement du système actuel. Si l'on en juge par les documents dont le Conseil est saisi, les recommandations du Comité ad hoc d'experts sont appliquées avec une lenteur inquiétante. M. Gonsalves rappelle en particulier que ces recommandations portaient non seulement sur la conciliation des programmes et du budget, mais surtout sur la mise en place d'un dispositif qui faciliterait la planification à long terme. Or, dans ce dernier domaine, il semble que les travaux aient progressé encore plus lentement. La délégation indienne souhaite que des travaux soient entrepris dans ce sens par les secrétariats des commissions techniques et les services du Département des affaires économiques et sociales, afin d'établir un ordre de priorité entre les différents programmes, et signale que certains services en ont d'ailleurs déjà pris l'initiative.

19. Partageant l'opinion des représentants du Mexique et des Etats-Unis, M. Gonsalves estime qu'il incombe au Secrétariat, sans que cela soulève aucune difficulté d'ordre constitutionnel ou politique, de fournir aux délégations des documents suffisamment précis pour leur permettre de déterminer les priorités à accorder aux différents programmes, tout d'abord en fonction de leur importance respective pour les gouvernements et ensuite des possibilités budgétaires.

20. M. CAHEN (Belgique), se référant à une remarque faite précédemment par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, souligne que, si la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, à la vingt-deuxième session, n'a pas fourni au Secrétariat de renseignements précis en ce qui concerne certaines recommandations du Comité ad hoc d'experts, notamment sur l'ordonnance du budget et le cycle budgétaire, en revanche elle s'est prononcée sur beaucoup d'autres questions, notamment sur la nécessité d'une mise au point d'un système intégré d'établissement des programmes et de préparation des budgets, de façon à permettre de dégager des priorités, et que des résolutions ont été adoptées en la matière, en particulier la résolution 2370 (XXII). M. Cahen estime que l'Assemblée générale, organe intergouvernemental par excellence, a donné ainsi des indications assez claires au Secrétariat pour qu'il puisse progresser dans cette voie.

21. M. DE SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) fait observer que, lorsque les délégations seront saisies, à la quarante-cinquième session du Conseil, du document concernant les estimations prévisionnelles, elles se rendront compte que le Secrétariat a fait tout son possible pour appliquer les recommandations de l'Assemblée générale, et que des progrès réels ont été accomplis en matière d'intégration des programmes et du budget.

22. M. MEYER PICON (Mexique) dit que c'est précisément cet état de choses qu'il faut éviter. En effet, si l'on applique cette procédure, jusqu'à la quarante-cinquième session du Conseil, les délégations ne sauront rien des estimations prévisionnelles, et lorsqu'elles seront saisies du document les concernant, elles seront plus ou moins contraintes de

l'approuver tel qu'il leur sera présenté par le Secrétariat, faute de temps pour l'étudier de façon approfondie. Or, c'est aux délégations de fixer les priorités à accorder aux programmes, sur la base des suggestions du Secrétariat, et il importe qu'elles puissent prendre une décision en pleine connaissance de cause, compte tenu d'abord de l'importance respective des programmes et ensuite des ressources budgétaires.

23. M. GONSALVES (Inde) souhaiterait savoir exactement quelle est la situation. Le Secrétariat déploie-t-il vraiment tous les efforts nécessaires pour procéder à la mise en place d'un système intégré de planification et d'établissement de budget, et les délégations pourront-elles noter un réel progrès dans ce domaine au moment où elles seront saisies du projet de budget, à la quarante-cinquième session du Conseil, ou la position du Secrétariat à cet égard sera-t-elle encore telle qu'elle apparaît au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général (E/4460).

24. M. CAHEN (Belgique) dit qu'en fait le problème des priorités ne se pose pas vraiment au stade des estimations prévisionnelles. En effet, ces dernières sont calculées à partir des programmes bruts et c'est seulement lorsqu'elles sont passées par le crible du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale, et que ces organes les ont éventuellement réduites, que le problème des priorités intervient réellement.

25. Le PRÉSIDENT constate que le débat préliminaire qui s'est engagé sur le point 19 de l'ordre du jour s'est révélé extrêmement fructueux, car il a fait ressortir l'importance que tous les membres du Conseil attachent à cette question de l'intégration des programmes et du budget, et à la nécessité de l'étudier de façon approfondie et réaliste avant d'en saisir l'Assemblée générale, d'autant que ce problème intéresse au premier chef les gouvernements et les organismes intergouvernementaux, vu son aspect financier.

26. Toutefois, les membres du Conseil ne disposant pas actuellement de toute la documentation qui leur serait nécessaire pour engager un débat circonstancié, le Président réitère la proposition qu'il a faite précédemment de renvoyer à la quarante-cinquième session du Conseil l'examen de cette question, proposition qu'un certain nombre de délégations ont appuyée.

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme [E/4463 (1ère et 2ème parties et 2ème partie/Amend.1) et additifs, E/4463 (annexe)/Rev.1, E/4504 et Corr.1, E/4493 et Add.1 à 7, E/L.1212]

27. Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil a déjà été saisi, dans le cadre du point 19 de l'ordre du jour, des huit sections du rapport du Comité du programme et de la coordination sur la première partie de sa deuxième session (E/4493 et Add.1 à 7), mais qu'il

a décidé d'en reprendre l'examen à sa quarante-cinquième session, étant donné que le Comité lui-même ne compte terminer l'étude des programmes de travail et formuler des conclusions générales qu'à la reprise de sa session, en juin. Le même problème se pose pour la note du Secrétaire général (E/4504 et Corr.1) concernant les incidences financières des recommandations des commissions et comités du Conseil, document qui a déjà été examiné par le Comité du programme et de la coordination, mais au sujet duquel ce comité n'a formulé aucune conclusion générale. Il serait donc sage d'en renvoyer également l'examen à la quarante-cinquième session du Conseil.

28. D'autre part, le Président appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution E/L.1212 proposé par un certain nombre de délégations, qui vient d'être distribué.

29. Pour M. GONSALVES (Inde), il sera d'autant plus nécessaire pour le Conseil d'examiner à fond cette question lors de sa quarante-cinquième session que le Comité du programme et de la coordination a l'intention de tirer d'ici là quelques conclusions définitives quant à la façon dont il peut le mieux contribuer aux travaux du Conseil.

30. Certaines délégations ont souligné la nécessité de faire du Comité un organe consultatif plus efficace du Conseil; il semble qu'à cet égard on n'ait pas encore réussi à mettre au point les procédures appropriées et c'est pour combler partiellement cette lacune que le projet de résolution E/L.1212 est présenté au Conseil, qui ne devrait éprouver aucune difficulté à l'adopter étant donné qu'il ne s'agit que de décisions de procédure.

31. Au cours des débats consacrés antérieurement à cette question, il semble que l'on n'ait pas accordé toute l'attention voulue aux rapports du Comité. La déclaration indienne attache, pour sa part, une grande importance à ces rapports, qui devraient faire l'objet d'un examen séparé approfondi, en même temps que le point de l'ordre du jour sur lequel ils portent.

32. Il est essentiel que le Comité reçoive du Conseil tout le soutien et tous les encouragements qu'il mérite; il faut espérer que le Conseil s'engagera dans cette voie à sa quarante-cinquième session, lorsqu'il aura examiné le rapport final du Comité.

33. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) pense qu'il est difficile, au stade actuel, de porter un jugement d'ensemble sur le Comité du programme et de la coordination qui, s'il n'a pas entièrement répondu aux espoirs placés en lui, n'en a pas moins progressé en accomplissant l'essentiel de la tâche qui lui était confiée. Toutefois, il s'est heurté dans ses travaux à plusieurs problèmes.

34. Tout d'abord, il y a la question du calendrier de ses réunions et de la date à laquelle il fait rapport au Conseil; la date fixée pour cela n'a jamais été respectée, car elle a été déterminée sans qu'il soit tenu compte du cycle budgétaire de l'ONU. Il en résulte qu'il est impossible au Comité d'accomplir lors de sa session de printemps la tâche qui lui est assignée. Il serait bon d'examiner cette question et de modifier en conséquence le calendrier de ses sessions.

35. Deuxièmement, ni le Secrétariat ni le Comité n'ont pu mettre au point un système de documentation qui permette d'examiner l'ensemble du programme, dont chaque aspect continue à faire l'objet d'un examen séparé, ce qui nuit à la coordination. Il faudra, au cours des prochaines années, que le Comité s'efforce d'accomplir de nouveaux progrès dans ce domaine.

36. Troisièmement, il ressort des observations du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales que le Comité a passé en revue le programme établi par le Secrétaire général. Or, étant donné que ce programme repose sur des décisions prises par le Conseil sur la base, en grande partie, des orientations de ses organes subsidiaires, il semble difficile que le Comité puisse aboutir à des conclusions définitives et valables sans tenir compte de ces orientations.

37. En ce qui concerne certaines des questions qui ont été soulevées au Conseil au sujet du rapport du Comité du programme et de la coordination (E/4493 et Add.1 à 7), la position de la délégation des Etats-Unis diffère quelque peu de celle de la délégation indienne. Il est vrai que le Conseil doit engager son prestige à soutenir le rapport du Comité si l'on veut que ce rapport soit efficace. Mais si, lors de l'examen du rapport du Comité social, le Conseil ne tient pas compte du rapport du Comité du programme et de la coordination dont il ne dispose pas encore, et s'il approuve le premier avant d'avoir examiné le second, il ne pourra donner suite aux recommandations du Comité du programme et de la coordination sur les questions dont s'est occupé le Comité social. Il faut que le Conseil s'efforce de remédier à cette situation en invitant ses comités de session à tenir compte des vues du Comité du programme et de la coordination, de telle sorte que la décision définitive sur les divers rapports traduise la position de ce comité.

38. Pour conclure, M. Blau estime, comme le représentant de l'Inde, que le Conseil ne devrait éprouver aucune difficulté à adopter le projet de résolution E/L.1212.

39. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le rapport du Comité du programme et de la coordination (E/4493 et Add.1 à 7) n'a pas été examiné avec toute l'attention voulue à la présente session du Conseil. En fait, ce rapport n'a même pas été mentionné lors des débats des comités du Conseil, qui ont décidé de renvoyer toute cette question en séance plénière; or l'ordre du jour des séances plénières est déjà très chargé et il est impossible au Conseil d'examiner ce rapport avec toute l'attention qu'il mérite. Les huit sections du rapport contiennent pourtant des suggestions précises et constructives qui devraient être suivies de mesures concrètes. Le Conseil devrait accepter ou repousser les conclusions du Comité, mais il est très regrettable de ne pas examiner du tout ce rapport et de n'en pas tenir compte. Il semble que, dans ces conditions, le Comité ne remplisse que des fonctions tout à fait secondaires et que les dépenses engagées pour son fonctionnement restent improductives. La délégation soviétique estime qu'il faudrait remédier à cette situation.

40. Divers obstacles entravent les travaux du Comité du programme et de la coordination. Tout d'abord, son mandat est beaucoup trop restreint; deuxièmement, les renseignements qui lui sont communiqués sont insuffisants; troisièmement, le calendrier de ses sessions ne tient pas compte des réalités, car le Comité examine à l'heure actuelle des programmes qui, en fait, ont déjà été approuvés; enfin, le Conseil n'accorde pas encore suffisamment d'attention aux conclusions et recommandations du Comité. Il est évident que, dans ces circonstances, le Comité ne peut avoir qu'une efficacité relative et qu'il lui est impossible d'exercer le rôle qui devrait être le sien en matière de planification et de coordination.

41. Toutefois, la délégation soviétique estime que le Comité est engagé sur la bonne voie, a une conception claire de son rôle et fait tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer l'efficacité de la planification, de la programmation et de la coordination en vue d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

42. A sa quarante-cinquième session, le Conseil disposera de la documentation voulue et il sera alors possible aux diverses délégations de formuler des propositions concrètes et précises pour renforcer l'efficacité du Comité du programme et de la coordination. D'ores et déjà, la délégation soviétique estime que le Comité ne devrait pas passer en revue un trop grand nombre de questions, mais se concentrer sur quatre ou cinq points et les examiner en profondeur. A l'heure actuelle, il ne dispose que de peu de temps pour étudier avec toute l'attention voulue les documents dont il est saisi. Il lui serait plus facile de faire des recommandations précises et détaillées s'il n'examinait que certaines questions, en particulier celles auxquelles le Conseil ne peut consacrer suffisamment de temps, par exemple la question des transports. Si, avant d'examiner des questions de ce genre, le Conseil disposait d'un rapport détaillé du Comité, l'efficacité de ses travaux s'en trouverait accrue.

43. La délégation soviétique estime qu'il est essentiel d'organiser les travaux du Comité du programme et de la coordination lui-même. A l'heure actuelle, ce comité tient deux sessions par an (printemps et automne). Lorsqu'il se réunit pour sa session de printemps, le Secrétariat n'est pas à même de lui communiquer les états des incidences financières des divers projets. Les débats du Comité restent donc trop abstraits et on en vient même à examiner des programmes qui ont déjà été approuvés. On peut se demander, dans ces conditions, quelle est l'efficacité de ces travaux. Le Comité ne devrait tenir qu'une session par an, en été; il disposerait alors de toute la documentation voulue et des directives du Conseil quant à l'orientation à donner à ses travaux.

44. La délégation soviétique espère que tous les documents nécessaires seront communiqués au Conseil à sa quarante-cinquième session, et notamment le rapport final du Comité du programme et de la coopération. Il sera alors possible d'accorder à cette question l'attention qu'elle mérite et de prendre les décisions appropriées pour renforcer l'efficacité de ce comité.

*La séance est levée à 12 h 55.*